

**COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier avril à dix-neuf heures trente en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la commune de Sanssac-l'Église se sont réunis, sur convocation des élus en date du vingt-sept mars deux mille vingt-six, sous la Présidence de Monsieur MAZOYER Gérard, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présents : Mesdames FONTANIER Séverine, MALEYSSON Sophie, FONT-VEROT France, TEYSSIER Bernadette, GARREL Mireille, CHACORNAC Emmanuelle, Messieurs MAZOYER Gérard, CHOUVELON Jean-Pierre, JADEAU Jean-Michel, PAYS Fabien, VENET Philippe, LAURENT Didier.

Madame ALBARET Jeannine, Secrétaire générale de Mairie

Excusés : Madame FELGINES Florence (procuration donnée à Madame CHACORNAC Emmanuelle), Monsieur ROSIER Hubert (procuration donnée à Monsieur CHOUVELON Jean-Pierre), DURAND Claudine (procuration donnée à Madame FONTANIER Séverine)

Désignation du Secrétaire de Séance : Madame FONT-VEROT France

1. Adoption du PV du 27 mars 2026 (décision 2026-25)

Décision : Pour : 15 abstention : 0 contre : 0

Le PV est adopté

2. Approbation du compte financier unique 2025 (décision 2026-26)

Madame ALBARET Jeannine, Secrétaire générale de Mairie, présente le compte financier unique comme exposé ci-après.

COMPTE FINANCIER UNIQUE

DEPENSES		RECETTES	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	237 139.41	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	36 203.03
CHARGES DE PERSONNEL	360 652.99	REMBOURSEMENT PERSONNEL	28 077.67
CHARGES DE GESTION COURANTE	74 097.23	IMPÔTS ET TAXES PERCUES	528 044.55
CHARGES FINANCIERES	27 866.98	DOTATIONS, SUBVENTIONS	278 173.22
ATTENUATION DE PRODUITS		REVENUS DES IMMEUBLES	24 673.65
		PRODUITS FINANCIERS	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	50.00	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 244.87
OPERATION D'ORDRE	49 470.08	OPERATION D'ORDRE	27 761.31
FONCTIONNEMENT	749 276.69	FONCTIONNEMENT	932 178.30
EXCEDENT	182 901.61		
CAPITAL DE LA DETTE	304 809.70	EMPRUNTS	250 000.00
DEPOT CAUTIONNEMENT	386.45	DEPOT CAUTIONNEMENT	
		AUTOFINANCEMENT	250 000.00
SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC	27 597.12	FCTVA	95 824.59

PARTICIPATION EPF	10 626.45		
		TAXE D'AMENAGEMENT	12 144.26
PARTICIPATION & CREANCES			
MATERIEL	63 970.94	SUBVENTION MATERIEL	5 000.00
TERRAIN			
BATIMENTS COMMUNAUX	4 673.97	SUBVENTION BATIMENT	0.00
VOIRIE COMMUNALE	73 635.72	SUBVENTION VOIRIE	
AMENAGEMENT BOURG	21 624.00		
CONSTRUCTION MAIRIE	33 919.96	SUBVENTION REGION MAIRIE	0.00
CIMETIERE	9 780.00	DETR MAIRIE	0.00
		OPERATION FINANCIERE	
OPERATION D'ORDRE	27 761.31	OPERATION D'ORDRE	49 470.08
OPERATION PATRIMONIALE		OPERATION PATRIMONIALE	
INVESTISSEMENT	578 785.62	INVESTISSEMENT	662 438.93
EXCEDENT	83 653.31		
TOTAL DEPENSES	1 328 062.31	TOTAL RECETTES	1 594 617.23

COMPTE COMMUNE						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00	92 039.68	137 009.09		137 009.09	92 039.68
Opérations de l'exercice	749 276.69	932 178.30	578 785.62	662 438.93	1 328 062.31	1 594 617.23
TOTAUX	749 276.69	1 024 217.98	715 794.71	662 438.93	1 465 071.40	1 686 656.91
Résultats de clôture	0.00	274 941.29	53 355.78	0.00	0.00	221 585.51
Restes à réaliser	0.00		562 723.39	570 276.32	562 723.39	570 276.32
TOTAUX CUMULES	749 276.69	1 024 217.98	1 278 518.10	1 232 715.25	2 027 794.79	2 256 933.23
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0.00	274 941.29	45 802.85	0.00	0.00	229 138.44

Résultat de clôture 2025

Il faut tenir compte de la part affectée à l'investissement de 2024 et du résultat de clôture de 2025, on obtient donc :

Fonctionnement :

$$92\,039,68 \text{ € de 2024} + 182\,901,61 = 274\,941,29 \text{ €}$$

Investissement :

$$-137\,009.09 \text{ de 2024} + 83\,653.31 = -53\,355,78 \text{ €}$$

Le résultat de clôture 2025 est donc :

$$274\,941,29 - 53\,355,78 = 221\,585,51 \text{ €}$$

À l'issue de cette présentation, et après avoir demandé à l'assemblée toute éventuelle question, Madame ALBARET Jeannine sollicite l'approbation du compte financier unique. Pour ce vote, le conseil demande à Monsieur le Maire, qui ne peut légalement y prendre part, de bien vouloir quitter la salle du conseil.

Madame FONTANIER Séverine, première adjointe, assure alors la présidence de la séance pour procéder au vote.

Décision : Pour : 14 abstention : 0 contre : 0
Le compte financier unique 2025 est approuvé

3. Affectation du résultat 2025 (décision 2026-27)

Madame ALBARET Jeannine, Secrétaire générale de Mairie, présente l'affectation du résultat 2025.

Il s'agit d'affecter l'excédent de fonctionnement 2025 comme le prévoit la comptabilité M57.
Le CFU fait apparaître un excédent de fonctionnement au 31/12/2025 de 274 941,29 € et un déficit en investissement de 53 355,78 €

Le CFU réajusté avec les engagements non soldés, fait apparaître un déficit de financement de la section d'investissement au 31/12/2025 de – 53 355,78 € + le solde des restes à réaliser (RAR) + 7552,93 € **soit - 45 802,85 €.**

Cependant il est judicieux d'affecter à la section d'investissement la somme de **100 000 € à l'article 1068** pour combler le besoin de financement de cette section, et laisser à la section de fonctionnement, le solde de l'excédent soit **274 941,29 – 100 000,00 € soit 174 941,29 € au 002 en excédent reporté de fonctionnement.**

À l'issue de cette présentation, et après avoir demandé à l'assemblée toute éventuelle question, Madame ALBARET Jeannine sollicite l'approbation par le conseil de l'affectation du résultat 2025.

Monsieur Didier LAURENT indique que des réponses ont été apportées à une partie des questions qu'il avait adressées par messagerie le 30 mars 2026. Il précise qu'il attend la prochaine réunion du conseil consacrée au budget pour obtenir des éléments de réponse aux questions restantes.

Décision : Pour : 15 abstention : 0 contre : 0
L'affectation du résultat 2025 est adoptée

Pour information : Restes à réaliser en investissement au 31/12/2025

dépenses :

ZEPELIN	mission étude et maîtrise d'œuvre aménagement place de l'église	7 222.12
AVP B EMO	étude et maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'aménagement de la place de l'église	15 263.42
COLAS	aménagement place	418 872.31
BEE PAYSAGE	aménagement place	106 823.78
LETS'S GO	architecte const maire	294.37
MERIGEON	études structures	32.71
PAL	aménagement place	14 214.68
	Total	562 723.39

recettes :

detr aménag place	98 177.00
detr const mairie	90 765.32
detr farreyrolles	10 000.00
region aménag place	150 000.00
region const mairie	105 184.00
dep const mairie	70 000.00
dep aménag place	20 000.00
fond verts aménag place	26 150.00
Total	570 276.32

Autres questions et informations

Monsieur CHOUVELON Jean-Pierre propose aux membres du Conseil de procéder, dès ce soir, à l'élection des vice-présidents de chaque commission, afin d'éviter la tenue d'une nouvelle réunion dédiée à ce seul point.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Élection des Vice-président(e)s des Commissions communales

Monsieur le Maire demande aux quatre élus membres de la Commission Finances et Administration générale qui parmi eux veut se présenter comme vice-président(e) pour cette commission. Monsieur le Maire participe à cette élection en tant que Président.

Madame FONTANIER Séverine se présente.

Décision : Pour : 5 abstention : 0 contre : 0

Madame FONTANIER Séverine est élue vice-présidente de la Commission Finances et Administration générale.

Monsieur le Maire demande aux cinq élus membres de la Commission Travaux, Sécurité, Marchés publics et Ressources Humaines qui parmi eux veut se présenter comme vice-président(e) pour cette commission. Monsieur le Maire participe à cette élection en tant que Président.

Monsieur CHOUVELON Jean-Pierre se présente.

Décision : Pour : 6 abstention : 0 contre : 0

Monsieur CHOUVELON Jean-Pierre est élu vice-président de la Commission Travaux, Sécurité, Marchés publics et Ressources Humaines.

Monsieur le Maire demande aux six élus membres de la Commission Aménagement du territoire, Urbanisme et Affaires juridiques qui parmi eux veut se présenter comme vice-président(e) pour cette commission. Monsieur le Maire participe à cette élection en tant que Président.

Madame MALEYSSON Sophie se présente.

Décision : Pour : 6 abstention : 0 contre : 0

Madame MALEYSSON Sophie est élue vice-présidente de la Commission Aménagement du territoire, Urbanisme et Affaires juridiques.

Monsieur le Maire demande aux cinq élus membres de la Commission Vie associative, Culture et Patrimoine qui parmi eux veut se présenter comme vice-président(e) pour cette commission. Monsieur le Maire participe à cette élection en tant que Président. Monsieur CHOUVELON Jean-Pierre indique que Monsieur ROSIER Hubert, dont il a procuration, se présente.

Décision : Pour : 6 abstention : 0 contre : 0

Monsieur ROSIER Hubert est élu vice-président de la Commission Vie associative, Culture et Patrimoine.

Monsieur le Maire demande aux six élus membres de la Commission Éducation, Jeunesse et Solidarité qui parmi eux veut se présenter comme vice-président(e) pour cette commission. Monsieur le Maire participe à cette élection en tant que Président. Madame TEYSSIER Bernadette se présente.

Décision : Pour : 7 abstention : 0 contre : 0

Madame TEYSSIER Bernadette est élue vice-présidente de la Commission Éducation, Jeunesse et Solidarité.

Monsieur le Maire demande aux trois élus membres de la Commission Communication, Dématérialisation, Commémorations et Tourisme qui parmi eux veut se présenter comme vice-président(e) pour cette commission. Monsieur le Maire participe à cette élection en tant que Président. Madame FONT-VEROT France se présente.

Décision : Pour : 4 abstention : 0 contre : 0

Madame FONT-VEROT France est élue vice-présidente de la Commission Communication, Dématérialisation, Commémorations et Tourisme.

Monsieur le Maire indique qu'il convoquera toutes les commissions en terminant par la Commission finances et administration générale.

Installation de la fibre dans la commune

Monsieur CHOUVELON indique que le problème de la fibre à l'école est désormais résolu. Il précise avoir contacté la société GoTel, située au Puy-en-Velay, qui s'est déplacée sur site et a établi un devis que Monsieur le Maire a signé.

Les travaux pourront débuter à compter de la semaine 15, pour une installation de la fibre prévue avant la reprise des cours à l'issue des vacances de Pâques.

Monsieur le Maire indique que l'élagage nécessaire à Chamblas, en vue de l'installation de la fibre, a été réalisé et que la société Orange est désormais en mesure de procéder à son déploiement.

Aux Pradeaux, la question de l'installation de la fibre est toujours en suspens en divers endroits, parfois en raison d'un mauvais adressage sur le site d'Orange

La séance est close à 20h30.

PJ: Note de synthèse : analyse du CFU adressée par messagerie le 30 mars 2026 par les élus de Sanssac Dynamique

Note de synthèse : analyse du Compte Financier Unique 2025

Intervention au nom de l'Opposition (Sanssac Dynamique - majorité sortante)

Remis par mail pour le Conseil Municipal du Me 1er Avril 2026 19h30

1. Un héritage financier solide et structurant

Avant d'aborder les détails techniques, il convient de souligner que les excellents résultats de l'exercice 2025 ne sont pas le fruit du hasard, mais la confirmation d'une trajectoire financière saine initiée lors du précédent mandat de Jean-Yves BERAUD et de son équipe.

Le passage de témoin s'est fait avec des bases robustes qui permettent aujourd'hui à la commune de regarder l'avenir avec sérénité :

- **Un excédent de fonctionnement 2024 de plus de 92.039,68 €** qui a servi de socle à cette année.
- **Une capacité d'autofinancement préservée**, malgré les investissements lourds engagés pour le patrimoine de Sanssac-l'Église.
-

2. Analyse des résultats de clôture 2025

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Au terme de l'exercice 2025, la situation globale est la suivante :

- **Section de Fonctionnement** : Grâce au report de 2024 et à la gestion de l'année, nous atteignons un excédent cumulé de **274.941,29 €**.
- **Section d'Investissement** : Le déficit hérité des grands travaux de 2024 (-137 k€) a été drastiquement réduit. Après intégration des Restes à Réaliser (RAR) de +7.552,93 €, le besoin de financement net n'est plus que de **-45.802,85 €**.

Résultat de clôture global : La commune affiche un excédent total de **221.585,51 €**. C'est un indicateur de santé financière indéniable que nous saluons.

3. Avis sur l'affectation du résultat

La proposition d'affecter **100.000 €** (article 1068) à la section d'investissement est une décision que nous jugeons **pertinente**. .../...

Cette stratégie permet :

1. De couvrir intégralement le déficit d'investissement.
2. De dégager un **autofinancement net immédiat de 54.197,15 €** pour les projets de 2026.
3. De conserver un "bas de laine" confortable de **174.941,29 €** en fonctionnement pour parer aux hausses des coûts (énergie, fournitures, autres).

4. Questions et points de vigilance à l'attention de M. Le Maire et des élus de la majorité

Tout en nous réjouissant de cette situation, nous souhaitons obtenir des éclaircissements sur les orientations futures :

- **Sur la fiscalité** : les impôts perçus s'élèvent à 528.044,55 €. Quelle est la part de l'augmentation mécanique des bases par l'État et quelle est celle d'une éventuelle modification des taux locaux ?
- **Sur la dette** : un nouvel emprunt de 250.000 € a été contracté alors que le remboursement du capital était de 304.809,70 €. Quelle est la stratégie de désendettement à moyen terme ? L'objectif est-il de stabiliser l'encours de la dette ?
- **Sur l'investissement matériel** : une dépense de près de **63.970,94 €** est inscrite pour du matériel. À quel(s) équipement(s) structurant cette somme correspond-elle ?
- **Sur la voirie** : 73.635,72 € ont été investis. Nous nous étonnons de l'absence de subventions correspondantes en recettes d'investissement. Des dossiers de subventions sont-ils en attente de versement ou s'agit-il d'un choix de financement 100 % communal ?
- **Sur les charges de personnel** : elles représentent 48 % des dépenses réelles de fonctionnement. Comment ce ratio évolue-t-il par rapport aux prévisions budgétaires initiales ?

Conclusion

Nous nous félicitons de constater que les finances de Sanssac-l'Église sont au "vert". Cet excédent de clôture de 222 K€ à l'arrondi est une ressource précieuse.

Nous resterons vigilants à ce qu'il soit utilisé pour des projets créateurs de valeur pour les administrés, tout en maintenant cette rigueur de gestion qui fait aujourd'hui la force de notre commune.

Les Élus de la liste Sanssac Dynamique